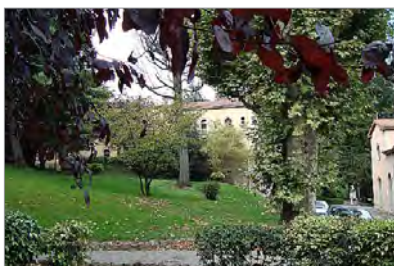
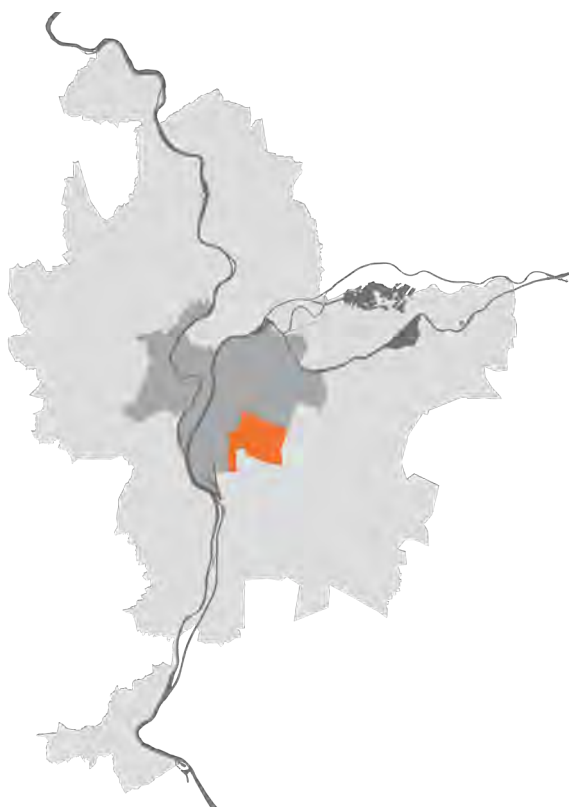


RÉVISION N°2
Approbation - 2019

LYON 8E ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés

; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Route de Vienne, rue Delore, imp. Brachet..	p. 4
PIP A2 - Avenue des Frères Lumière.....	p.8
PIP A3 - Transvaal.....	p.12
PIP A4 - Maryse Bastié.....	p.14
PIP A5 - Emile Combes.....	p.16
PIP A6 - Cité Tony Garnier.....	p.18
PIP A7 - Rue de la Concorde.....	p.20
PIP B1 - Rue de Montvert.....	p.23

Identification

Localisation : Route de Vienne, rue Antoine Fonlupt, rue Carrier, rue Antoine Dumont, ...

Typologie : Tissu de faubourg en partie renouvelé

Valeur : Urbaine, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre d'intérêt patrimonial se concentre sur la limite ouest du 8^e arrondissement. Il s'organise à partir du faisceau de voies constitué autour par la route de Vienne. La rue Pierre Delore en constitue la limite est et les rues Challemel Lacour/Henry Barbusse la limite sud.

L'organisation spécifique de ce territoire autour de ces anciens tracés ainsi que la présence de grandes emprises (voies ferrées à l'ouest, cimetière au nord-est) contribuent à identifier ce quartier comme un espace en soi. Ce secteur fait partie du quartier Grand Trou - Moulin à Vent.

- Ce périmètre regroupe plusieurs Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), repérés au PLU-H.

- L'ensemble peut se diviser en trois séquences :

< Les deux grandes artères historiques : route de Vienne et rue Pierre Delore ;

< Les rues secondaires, au caractère plus résidentiel : rues A. Fonlupt, Carrier, Audibert & Lavirotte, A. Dumont, Général Gouraud, rue Charpentier...

< L'impasse Brachet.

CARACTÉRISTIQUES :

Les deux artères historiques : route de Vienne et rue Pierre Delore

La route de Vienne est une ancienne voie romaine, axe principal qui menait à la puissante ville de Vienne. Il s'agit d'un des tracés les plus anciens de Lyon sur lequel s'est progressivement sédimenté un tissu de faubourg d'époques variées (du début du XIX^e, voire antérieur, à contemporain), et dont la partie située au nord de la voie ferrée dans le 7^e arrondissement fait déjà l'objet d'un périmètre d'intérêt patrimonial. Elle conserve un statut de centralité affirmée par la présence des commerces, du groupe scolaire, de l'église...

La rue Pierre Delore est un axe qui existait déjà sous l'ancien régime et reliait la Guillotière au bourg de Vénissieux.

Le bâti historique s'inscrit principalement sur de petites parcelles étroites et s'implante de manière continue en front de rue, à l'alignement de la voie. Les immeubles plus récents sont le plus souvent issus d'un remembrement de parcelles. Les hauteurs sont modérées (R+1 à R+3) dans le tissu ancien, voire plus hautes sur les constructions récentes (R+5, R+6) mais l'épannelage irrégulier dessine une silhouette urbaine variée, caractérisée par un crénelage des constructions sur rue.



Caractéristiques à retenir

Le paysage de la rue Pierre Delore est encore plus diversifié, avec d'importantes variations de hauteur entre les constructions, en raison du renouvellement important du tissu. Toutefois, la hauteur importante des immeubles est modérée par une continuité bâtie présente sur une unique façade de la rue, l'autre étant arborée et marquée par le mur de l'enceinte du cimetière de la Guillotière.

Les façades des immeubles sont lisses, avec une faible ornementation sur les constructions à caractère patrimonial (à l'exception des traditionnels lambrequins et garde-corps en fer forgé). L'immeuble de rapport au n°108 route de Vienne, possède un intérêt particulier, par son traitement architectural soigné (bossage, bandeau, entablement, balcon filant, encadrement de porte, garde-corps et lambrequins en ferronnerie...).

On peut noter le marquage de l'entrée nord de cette séquence par la présence d'une pièce urbaine monumentale : un ensemble d'immeubles collectifs des années 50 dont le n°88 route de Vienne, particulièrement remarquable (avec sa modénature et ses décors de type frise et blason...) notamment depuis le pont surplombant les voies ferrées.

La partie nord de la route de Vienne est relativement homogène dans sa rive est, notamment jusqu'au carrefour de la rue Fonlupt. Cette séquence possède un caractère patrimonial prononcé, par sa cohérence d'ensemble, son caractère faubourien encore bien lisible, malgré la modestie des bâtiments. L'épannelage irrégulier est caractéristique de cette séquence faubourienne, créant un rythme particulier, animé. En revanche, les abords de la place Lebreton ont été particulièrement renouvelés, par des immeubles aux volumes plus imposants et des implantations en retrait, ménageant un large espace public. Cette sensation se ressent également aux abords de la place Belleville.

Le nord de la route de Vienne est également ponctué de quelques événements qui brisent sa linéarité. Le plus souvent il s'agit d'un espace végétalisé (square du 14^e régiment des Zouaves), ou d'un équipement implanté en retrait (église St Vincent de Paul, groupe scolaire Philibert Delorme).

- Au sud de la place Belleville, la route de Vienne apparaît plus discontinue et hétérogène. La façade de l'ancienne clinique St Vincent de Paul fait face à un tissu en partie renouvelé. Les formes architecturales plus récentes, introduites par un fort renouvellement au sein de ce secteur, marquent une rupture dans le paysage urbain par l'échelle imposante des constructions. Les typologies bâties se diversifient au sud de l'axe, en direction de la rue Henry Barbusse. Maisons de ville, pavillons, immeubles de rapport, maisons bourgeoises, ateliers et immeubles modernes se côtoient, s'alternent créant un paysage urbain très varié (hauteur, volumétrie, implantation). La perception de continuité bâtie (assurée

par les murs de clôtures pour les constructions en retrait) et la ponctuation végétale (arbre d'alignement, végétation grimpante en façade, perception des jardins lors de faibles discontinuités...) assure un lien dans ce linéaire varié.

Les rues secondaires à dominante résidentielle :

La rue Fonlupt (la seule orientée Nord/Sud) et les rues Croix-Barret, Saint-Vincent de Paul, Carrier, Audibert & Lavirotte, A. Dumont, Général Gouraud et Charpentier, à dominante résidentielle, présentent des caractéristiques communes en même temps que des spécificités et une identité propre.

< Les caractéristiques communes consistent en une ambiance particulière, des parcelles étroites, une architecture simple, des hauteurs faibles à modérées (R+1 à R+3), une ornementation limitée, une présence du végétal à l'échelle de la rue.

< Les spécificités portent essentiellement sur la typologie du bâti (petits collectifs, maisons de ville et pavillons) et sur la perception dominante ou pas du végétal (au regard des continuités ou discontinuités, retraits ou alignement).

La séquence de la rue général Gouraud est marquée par la présence d'un ensemble bâti particulièrement homogène dans ses hauteurs, le rythme parcellaire et la ligne de ciel continue, constitués dans les années 1930. La rue, relativement étroite en raison de la hauteur des immeubles collectifs (R+3, R+4), est composée d'une série de constructions modestes, avec un registre décoratif géométrisé en façade, typique des années 30. La partie ouest de la rue a vu la construction d'immeubles modernes qui se démarquent par la longueur de leurs façades (dizaines de travées contre trois à quatre en moyenne). L'extrémité ouest est quant à elle marquée par la présence d'un square et d'un immeuble au décor travaillé, apportant de la qualité à l'espace public, bien que l'immeuble offre un pignon aveugle important, connecté à des garages peu qualitatifs.

Rue Fonlupt, on note la présence d'une séquence urbaine homogène, composée d'un ensemble de maisons de ville développées sur un seul étage en moyenne sur la façade ouest. La façade côté est, possède un épannelage plus transitoire et offre une progression des hauteurs plus importante au niveau du parking. De facture modeste et de volumétries simples, ces maisons offrent un paysage particulier, un caractère villageois à proximité d'un axe structurant. Au n°3, la présence d'une maison plus bourgeoise, implantée perpendiculairement à la voie, accompagnée d'un grand jardin arboré clos par un mur d'enceinte, contribue à la qualité de la rue.

Caractéristiques à retenir

Les autres rues (du Docteur Carrier, Audibert & Lavirotte et Dumont et Charpentier) sont typiques de l'identité résidentielle ancienne du 8^e arrondissement. Elles sont constituées d'une multitude de morphologies bâties, alternant entre maisons de villes, pavillons, immeubles de rapport et petits collectifs modernes, avec ponctuellement des bâtiments à vocation artisanale. Les hauteurs varient entre un et trois étages.

Les bâtiments s'implantent de façon semi-continue, offrant ainsi des espaces de respirations et végétalisation.

Les implantations sont aléatoires. Lorsque le bâtiment est implanté en retrait, il est précédé par un frontage privé végétalisé qui participe à la qualité de ces rues. Le paysage végétal, né de la discontinuité du tissu et de la présence de jardins, est en effet un élément fort, vecteur de la qualité. Les clôtures (souvent muret surmonté d'une grille ajourée en fer forgé) assurent une certaine continuité dans le paysage des rues tout en garantissant les transparences sur les jardins. Les bâtiments sont de facture relativement modeste, toutefois on peut observer des détails remarquables : encadrement des baies, soubassement marqué, décors peints, lambrequins et garde-corps en fer forgé, entablement avec faïence, marquise, clôtures en ciment ou en ferronnerie ouvragées...).

La rue Saint Vincent de Paul est plus hétérogène et moins qualitative. Sa partie à l'est est la plus structurée, l'ouest étant marqué au nord par le square.

La rue Croix Barret est structurée par un bâti ancien dans son côté sud, le nord étant occupé par de grands collectifs discontinus et par un équipement sportif. Elle se compose pour sa partie historique, de petits immeubles implantés de façon continue à l'alignement. Ils s'élèvent sur un à trois niveaux, créant ainsi un épannelage varié.

De facture modeste, ils possèdent des façades lisses et quelques détails comme les encadrements peints, des entablements moulurés, des décors de bossage, des garde-corps ouvragés en fer forgé... L'accès à la rue Charpentier est très confidentiel. Par la route de Vienne, il se fait par une étroite discontinuité entre deux immeubles. Elle laisse deviner une rue aérée et végétalisée. Cette voie se compose de maisons de ville et pavillons construits de façon discontinus à l'alignement de la voie pour la plupart. La majorité des constructions sont parallèles à la rue, toutefois certaines sont bâties perpendiculairement. Les typologies bâties sont variables (hauteur, volumétrie, toiture...) ce qui qualifie la rue et lui offre son ambiance. La discontinuité bâtie permet une forte perception du végétal depuis la voie (frontages privés, jardins...). De facture modeste, les maisons possèdent toute de même quelques détails remarquables.

L'impasse Brachet

L'impasse Brachet est issue d'une opération de lotissement ouverte vers 1920 lui conférant son incroyable homogénéité. Elle se compose de maisons de villes implantées en série sur un parcellaire régulier et étroit. Les maisons, développée sur deux niveaux, s'implantent en front de rue de façon continue, et développent des jardins à l'arrière. Elles sont couvertes de toiture à deux pans à tuiles et adoptent toute le même plan : deux travées verticales, dont une occupée seulement par la porte d'entrée. Les constructions possèdent une architecture modeste, bien que quelques détails soient encore notables : feston de toiture qui se prolonge sur plusieurs maisons, des encadrements de baies qui ont sans doute été rapportés, décor de faïence, ... Le principe original d'occultation et le volet pliant métallique, bien certains volets à battants en bois soit présents aujourd'hui. La plupart des garde-corps de la baie du premier étage sont constituée d'une unique barre métallique, toutefois certains sont composés d'un motifs d'entrelacs en ferronnerie. Certaines maisons ont subi des transformations, dont des regroupements. La partie nord est différente avec des typologies bâties variée.



Prescriptions

- **POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR :**

- **En cas de constructions neuves :**

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **En cas de réhabilitation :**

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés, leur coffre n'est pas être saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble.**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de

manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

- **SUR LES DEUX ARTÈRES HISTORIQUES, route de Vienne et rue Delore**

Sur les volumes principaux, les variations d'épannelage, qui constituent une des caractéristiques identitaires de ces ensembles faubouriens, sont conservées. Une modulation des hauteurs peut ainsi être exigée, au regard du contexte urbain environnant.

Préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- **SUR LES RUES SECONDAIRES**

Respecter le principe de clôtures qui participe à la perception d'une continuité bâtie, notamment rue Charpentier, rue Carrier, rue Audibert & Lavirotte, rue Dumont.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie...) sont conservées. Tout nouveau mur participe à la cohérence de l'ensemble.

- **IMPASSE BRACHET**

Respecter le principe de composition du plan masse initial et l'ordonnancement sériel des maisons.

Sur l'impasse Brachet, sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises.

Sur l'impasse Brachet, les surélévations ne sont pas admises sur les volumes principaux.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Avenue des Frères Lumière

Identification

Localisation : Avenue des Frères Lumière

Typologie : Tissu compact de faubourg, maisons bourgeoises

Valeur : Sociale et d'usage, historique, urbaine et mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre des Frères Lumière concerne le centre de quartier du même nom. Il s'appuie au nord sur la percée du cours Albert Thomas, au sud-ouest sur les rues Saint Fulbert et Léo Trouilhet qui annoncent le lotissement résidentiel de Monplaisir, et au sud-est, sur le périmètre d'intérêt patrimonial Maryse Bastié (A4). L'avenue des Frères Lumière constitue l'épine dorsale de ce périmètre qui, au-delà de sa cohérence historique et urbaine, présente dans son linéaire et son épaisseur des ambiances bâties différentes.
- Le périmètre contient plusieurs Éléments Bâti Patrimoniaux repérés au PLU-H.
- L'ensemble peut se diviser en trois séquences : la première sur l'avenue des Frères Lumière, la seconde au nord et la dernière au sud.

CARACTÉRISTIQUES :

L'avenue des Frères Lumière, ancien tracé prolongeant la grande rue de la Guillotière, à l'origine route d'Italie, est constituée par un tissu de faubourg qui concentre l'activité commerciale du quartier. Son existence est antérieure au lotissement de Monplaisir (du marquis des Tournelles) qui structure le quartier à partir de 1828. D'ouest en est, trois sous-séquences rythment le paysage de la rue. La présence d'un hôtel particulier intéressant sis 176, avenue Frère

Lumière est à noter.

Entre la rue Saint-Gervais et la rue Antoine Lumière, la première sous-séquence se caractérise par la présence d'un tissu de faubourg relativement homogène, implanté sur un petit parcellaire en lanière. Les façades, de par leur faible hauteur (R - R+3), laissent ponctuellement deviner l'occupation végétale des fonds de parcelles. Simples dans leur vocabulaire architectural et le plus souvent lisse, elles impriment à la rue un rythme vertical de 4 à 5 travées. A noter cependant la présence de quelques constructions anciennes plus hautes (R+4 à R+5) avec un vocabulaire parfois plus riche (bandeaux filants moulurés, bossages en table pour le niveau de soubassement, frontons au-dessus des baies, tables décoratives et combles mansardés) qui du fait de leur rareté, ponctuent l'alignement bâti sans le dénaturer en maintenant notamment le rythme vertical.

- L'accès aux cœurs d'îlots, où subsiste une architecture artisanale (ateliers, petits hangars...) est parfois possible par un système de porche. Les fonds de parcelles ainsi perceptible donnent toute l'épaisseur particulière à l'ambiance de la rue.

- A noter la présence de quelques bâtiments remarquables comme l'ancien cinéma Cristal Palace (au n°104) et la maison Winckler.



Caractéristiques à retenir

- **La séquence centrale est constituée par la place Ambroise Courtois.** Implantée le long de la rue Antoine Lumière, c'est l'espace public de référence du quartier, créé en 1830 avec le lotissement. Occupée par des activités de quartier, (marché hebdomadaire, boulistes, terrasse de café...), c'est aussi un lieu de passage lié à l'accès du métro. L'implantation du kiosque au centre de la place délimite deux espaces spécifiques. Au sud, l'espace est intime et privilégie l'échelle de quartier dans la continuité des Frères Lumière, malgré la présence brutale du front bâti reconstitué sur l'ancien tènement Calor, gabarit imposant et homogène R+6 - R+7. Au nord, à l'interface entre le quartier des Frères Lumière et le cours Albert Thomas, l'espace est plus lâche, accompagné d'une architecture hétérogène (dont certains bâtiments remarquables comme la villa Lumière et le groupe d'immeubles collectifs qui lui fait face, beaux témoignages de l'Art Nouveau à Lyon).

A l'est de la place, la troisième séquence qui s'étend jusqu'à la rue Perreal, reprend globalement les caractéristiques morphologiques de la première sous-séquence avec cependant une présence du commerce moins homogène et une mutabilité plus forte du bâti : la qualité des constructions, implantées sur un parcellaire moins profond, est plus hétérogène, l'environnement de la rue ayant déjà fortement muté, notamment entre la rue des Frères Lumière et le cours Albert Thomas. La proximité du périmètre d'intérêt patrimonial Maryse Bastié rappelle aussi la nécessité de vigilance à exercer au regard des évolutions du bâti afin de préserver les rapports d'échelle entre la rue des Frères Lumière et les rues perpendiculaires.

Au nord de l'avenue des Frères Lumière, la rue du Premier Film, en retrait de l'animation commerciale, marquée par la présence historique d'éléments patrimoniaux : le hangar du Premier Film (ancien élément des usines Lumière) et la villa de l'industriel.

- A la différence de l'ambiance très minérale de l'avenue des Frères Lumière, le paysage est ici ouvert, peu construit au nord. La façade sud est plus structurée, occupée en grande partie par des équipements scolaires qui s'inscrivent sans monumentalité dans l'échelle de la rue.

- A noter la perspective sur le kiosque de la place Ambroise Courtois, la villa Lumière et la tour d l'ancien Centre International de la Recherche contre le Cancer (CIRC) qui rassemble dans un même cône de vue les éléments identitaires de ce quartier.

Au sud de l'avenue des Frères Lumière, les rues Léo et Maurice Trouilhet ainsi que la rue Saint Fulbert constituent une séquence intermédiaire entre la morphologie de la rue de faubourg, dense et commerciale, et le tissu

de collectifs qui s'est renouvelé sur la trame de l'ancien lotissement de Monplaisir. Cette séquence homogène est encore fortement constituée par un tissu de faubourg lâche de hauteurs modérées (R+1 à R+2) qui constitue, avec l'église Saint Maurice réalisée en 1842, un témoignage du lotissement d'origine. Mixant habitat et artisanat dans la profondeur d'un parcellaire étroit et régulier, l'ambiance de ce secteur est aussi due à la présence du végétal qui enrichit le paysage de la rue. On note la présence d'une maison bourgeoise sise 6 rue Saint Fulbert.

Sur les voies nord-sud (Villon, Saint Gervais, ...), se développent des séquences plus continues de bâti ancien.

Prescriptions

SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR :

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

• Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble:

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE

Préserver et mettre en valeur les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

RUES DU PREMIER FILM, LÉO ET MAURICE TROUILHET

Respecter le principe de clôture qui participe à la perception d'une continuité bâtie.

Préserver la qualité paysagère : les caractéristiques végétales présentes sont mises en valeur

Identification

Localisation : Rue Longefer ; rue Seignemartin ; rue Tramuset ; rue des Maçons ; rue Président Krüger ; rue du Transvaal

Typologie : Maisons de ville, tissu pavillonnaire ordonné

Valeur : Urbaine et mémorielle

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre du Transvaal se situe au Nord-Est du 8^e arrondissement, en limite sud du pôle hospitalier lyonnais.

Témoignage de l'essor industriel du secteur, il est constitué par un lotissement ouvrier datant du début du 20^e siècle et dont la frange sud porte encore les traces de la grande industrie. Relativement préservé des grandes mutations qui ont affecté son environnement depuis 50 ans, ce quartier présente un intérêt du point de vue de sa cohérence historique et urbaine et de la qualité des ambiances qui s'en dégagent.

CARACTÉRISTIQUES :

- La trame du lotissement s'appuie sur deux voies principales perpendiculaires, Longefer et Seignemartin qui traversent le lotissement de part et d'autre et des voies secondaires qui leur sont parallèles.

- L'ambiance du quartier se caractérise par une présence dominante de l'habitat, sous forme individuelle ou collective, qui coexiste avec l'activité artisanale.

- Cette diversité dans les formes et les fonctions définit le paysage de la rue dont les caractéristiques produisent une cohérence d'ensemble : parcellaire en lanière de petite à moyenne dimension, hauteur faible du bâti compris entre R et R+3, simplicité du registre architectural, continuité du bâti et des clôtures, présence du végétal dans la rue au gré

des implantations bâties. La plantation d'essences locales (lilas, glycines, cèdres, forsythias, bouleaux, noisetiers...) est un élément essentiel de l'identité du lieu. La variété des épannelages est une caractéristique forte qui associée à la prégnance de la trame parcellaire en façades impose un rythme au paysage urbain et une ligne de ciel très découpée.

- L'implantation se fait à l'alignement, en front de rue, ou en retrait, derrière un frontage végétalisé, clos par un mur bahut parfois doublé d'une haie d'essences variées. Cette dernière permet des vues sur les jardins, ce qui accentue la qualité paysagère de certaines portions.

- La limite nord du périmètre s'appuie sur les bâtiments du pôle de santé Est (centre anticancéreux Léon Bérard, Ecole d'infirmières, faculté de médecine...).

- Le secteur est un espace de transition entre ces grands équipements et le lotissement du Transvaal dans lequel se côtoient des échelles contrastées d'habitat sur petit parcellaire et des opérations de grands collectifs réalisés dans les années 50 très marquants dans le site. Malgré ce fort contraste, ces deux formes urbaines cohabitent cependant dans le respect de l'autre, grâce à l'utilisation d'un vocabulaire commun concernant notamment la verticalité dans l'organisation des volumes bâtis, le traitement qualitatif des espaces extérieurs (plantations des essences locales, limites avec l'espace public...) et l'usage d'un registre architectural similaire (sobre, avec peu d'ornementations).



Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble:**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures anciennes à caractère patrimonial sont conservées. Tout nouveau mur participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue des lilas ; rue neuve de Montplaisir ; rue Maryse Bastié ; rue des Alouettes ; impasse Berchet

Typologie : Tissus compact de faubourg, de faubourg partiellement renouvelé, d'habitat pavillonnaire ordonné sur rue antérieur à 1970, tissu résidentiel d'immeubles discontinus

Valeur : Urbaine et paysagère

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre concerné est situé au sud-est de l'avenue des frères Lumière. Il s'agit d'un secteur résidentiel du début du 20e siècle, en marge de l'ancien lotissement de Monplaisir qui avait été créé au 19e siècle par le marquis Corbeau de Tournelle.
- Formé de trois îlots nord-sud bordés par la rue neuve de Monplaisir, la rue des Lilas, la rue Jean Perréal et la rue Maryse Bastié, il longe la rue des Alouettes, et se poursuit au sud sur les impasses Baraille et Berchet.
- Ce secteur se caractérise par une ambiance résidentielle et paysagère homogène, constituée par de petites échelles en termes de voirie, de parcellaire, de bâti et de plantations.
- Ce périmètre compte un Élément Bâti Patrimonial, une maison bourgeoise.
- Cet ensemble peut se scinder en trois séquences : les rues des Lilas, Neuve de Monplaisir, Maryse Bastié, et l'impasse Baraille (nord-sud), les rues des Alouettes et Jean Perreal et enfin l'impasse Berchet.

CARACTÉRISTIQUES :

Rues des Lilas, Neuve de Monplaisir, Maryse Bastié, et l'impasse Baraille

- Il s'agit de rues résidentielles composées d'une alternance

de villas, de maisons de ville et de petits collectifs, voire plus ponctuellement d'ateliers artisanaux, dans lesquelles les constructions entretiennent un fort rapport à la rue.

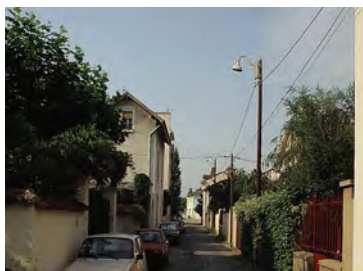
- L'implantation se fait le plus souvent en retrait et de manière discontinue, derrière un frontage végétalisé. Ces frontages sont clos par des murs hauts ou bahut surmontés de grilles de ferronneries, parfois doublés de haies d'essences variées. Dans ce tissu discontinu, les césures entre les maisons rythment le paysage urbain. Les équilibres bâti/non bâti et bâti végétal font la qualité paysagère de cette séquence.

- Les hauteurs des constructions varient entre un et trois niveaux. Au Nord, à l'approche de l'avenue des Frères Lumière, la forme bâtie change, avec des immeubles comptant jusqu'à quatre étages.

Rues des Alouettes et Jean Perreal

- La rue des Alouettes, ancien chemin rural, qui relie le boulevard Jean XXIII à la rue Antoine Lumière, constitue la frange sud de ce secteur. De par son origine rurale, la rue est bordée par un parcellaire de plus grande dimension qui a fait l'objet d'une mutation importante ces dernières années au profit de petits collectifs, d'équipements scolaires et de santé ; ce qui lui donne un caractère plus hétérogène.

- Ici, la qualité de l'ambiance est moins riche que dans le secteur précédent : présence végétale plus banale, linéaires bâtis plus importants viennent durcir le paysage de la rue.



Caractéristiques à retenir

Cependant, quelques éléments qualitatifs s'inscrivent dans la continuité des ambiances propres au tissu résidentiel de ce périmètre. Ce sont notamment la maison Saint-Elisabeth et la villa à l'angle de la rue neuve de Monplaisir.

- A l'est, la rue Jean Perréal se caractérise aussi par une ambiance urbaine plus lâche et plus hétérogène, constituée par une juxtaposition de maisons individuelles, de jardins et de collectifs en retrait, où la dimension paysagère bien que ténue reste le fil conducteur.

- L'ambiance apaisée et aérée de ce secteur est essentiellement due à une harmonie d'échelle entre le bâti, l'espace de la rue et le végétal.

Impasse Berchet : Au sud du périmètre, ce lotissement réalisé dans les années 1930 est un ensemble bâti dense,

et homogène, constitué de petits collectifs R+2. C'est une véritable pièce urbaine et un élément repère dans le paysage du 8^e arrondissement.

- Le front bâti est continu, la perspective est accentuée par la concordance d'éléments architecturaux (bandeaux filants, étagement et ligne de rive) d'une façade à une autre.

- Une variation des couleurs des enduits par immeuble marquent en élévation la trame étroite du parcellaire.

- L'architecture est de facture modeste, les façades sont lisses. Les seuls éléments de décor visibles sont des motifs géométriques sur les pleins de travées de certains immeubles, et des finitions d'enduits variables qui appuient la verticalité ou l'horizontalité de la composition des façades.

Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures anciennes à caractère patrimonial sont conservées. Tout nouveau mur participe à la cohérence de l'ensemble.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragé.

Identification

Localisation : Rue Emile Combes ; rue Joseph Chapelle ; rue Antoine Péricaud ; rue Xavier Privas ; rue du Bocage

Typologie : Tissu à dominante d'habitats individuels ordonnés sur rue, antérieurs à 1970, de faubourg partiellement renouvelé

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre concerné est implanté au sud de l'avenue Berthelot et du centre de quartier du Bachut.
- Développé dans le premier tiers du 20^e siècle, ce quartier mixte d'habitat et d'activité dans lequel le végétal est très présent, se caractérise par une ambiance de cité jardin, au cœur d'un secteur qui s'est fortement renouvelé dans les années soixante sous forme de grands collectifs.
- Il s'inscrit ainsi dans le prolongement du quartier des États-Unis, cité jardin composée par plusieurs rangées de maisons d'habitation.
- A l'est, le périmètre est délimité par le parc d'activité Sarrazin et à l'ouest par la rue Paul Cazeneuve.

CARACTÉRISTIQUES :

La rue Emile Combes

La rue Emile Combes, (un court tronçon de la rue Wakatsuki et de la rue Joseph Chapel), élément majeur du patrimoine du 8^e arrondissement de Lyon, est lotie dans les années 30 sur le modèle des cités jardins anglaises. La rue est bordée de maisons R+1 ou R+2 qui, chacune, a été conçue par un architecte dans le respect du plan de lotissement.

- Les constructions sont implantées avec un retrait modéré qui est traité par un jardin seuil. Ce dernier est bordé par une

clôture maçonnée qui, à l'intersection des rues, se retourne avec un pan coupé, dégagant ainsi l'espace public dans une ambiance végétale, soulignée par la présence centrale d'un rond-point planté.

- A noter la qualité du traitement des clôtures : muret surmonté d'une grille en fer forgé ou mur en béton maçonné ouvragé. Ces clôtures ajourées permettent des vues sur les jardins seuils qui présentent une grande variété d'essences végétales. Les jardins se développent essentiellement en fond de parcelles.

- Si l'architecture des villas et le registre décoratif employé (marquise, faïence, ferronneries) est variable, des plans et volumes simples (carré ou rectangulaire) associé à une certaine sobriété dans le traitement des façades sont prédominants dans l'expression architecturale. Les maisons se développent sur deux niveaux parfois augmentés d'un troisième aménagé dans les combles (souligné par un ressaut de toiture en façade principale). Les façades sont composées de deux à trois travées verticales. Les motifs géométriques, en léger creux ou relief qui ornent certaines de ses façades résultent d'un travail sur les enduits (à sgraffito). Ces motifs viennent parfois souligner les encadrements de baies, les chaînages d'angles ...

- Le dessin de l'espace public, la présence des jardins publics ou privés, traités dans un même registre paysager ainsi que la sobriété du vocabulaire architectural concernant l'ensemble des constructions sont des éléments de



Caractéristiques à retenir

référence qui participent à la cohabitation harmonieuse du quartier des États-Unis et des pavillonnaires de la rue Wakatsuki.

Rues Joseph Chapelle, du Bocage, Péricaud et Xavier Privas

- Ces quatre rues s'inscrivent dans le prolongement de la cité Jardin Emile Combes.
- L'échelle pavillonnaire reste aussi très présente mais la mixité des formes d'habitat est plus importante.
- Le secteur est également marqué par une diversité des fonctions avec la présence d'ateliers artisanaux. Les parcelles, de taille plutôt modeste, sont assez irrégulières.

- L'implantation des bâtiments est irrégulière. Si les immeubles de hauteur modérée (R+2, R+3) s'implantent en continuité de la voie, à l'alignement ; les villas s'inscrivent en retrait mais ce retrait n'est pas homogène.

- Comme sur la rue Emile Combes, les volumes sont simples. Les maisons comptent un étage, développé sur deux parfois trois travées verticales. L'architecture est de facture modeste, mais certaines constructions présentent quelques éléments de modénature notables comme des encadrements de baies en saillie, des oculi, des appuis de baies, toitures à croupe, ...

Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage

urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le principe d'implantation en retrait des constructions est à préserver sur la rue Emile Combes.

• Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

• Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité et les clôtures anciennes à caractère patrimonial sont à conserver. Tout nouveau mur participe à la cohérence de l'ensemble.

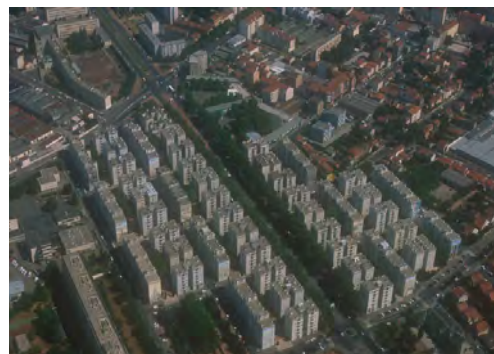
Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Identification

Localisation : Boulevard des États-Unis

Typologie : Tissus d'habitat collectif issus d'un plan de composition

Valeur : Sociale et d'usage, urbaine, architecturale et mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

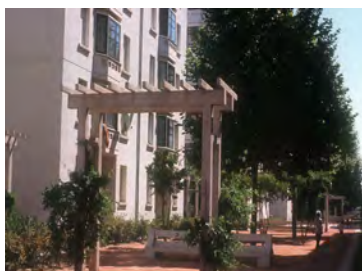
- Le maire confia à Tony Garnier la réalisation d'une cité ouvrière aux portes de Lyon ;
- Prévue initialement sur une longueur de 5 km, entre Jet d'eau et Vénissieux, pour abriter 1400 logements, la crise de 1929 a finalement raison de la grandeur du projet, et Tony Garnier est contraint de loger autant de monde sur un cinquième de la surface.
- Les immeubles passent de trois à cinq étages, et tous les équipements annexes, piscine, hôtel pour hommes, hôtel pour femmes, gare, tramway etc. sont tout simplement abandonnés.
- Néanmoins, l'architecte parvient à créer des logements ouvriers fonctionnels, pourvus d'un standing jusqu'alors inconnu : eau courante, gaz et électricité dans tous les appartements, trois mètres de hauteur sous plafond, de grandes baies vitrées et du parquet dans les chambres, du jamais vu pour cette catégorie de population.
- Des travaux de réhabilitation ont lieu entre 1985 et 1997.

CARACTÉRISTIQUES :

- Ce périmètre concerne un ensemble d'immeubles collectifs issus d'un plan de composition réalisé par l'architecte Tony Garnier.
- Il abrite aujourd'hui des logements, mais également le

Musée urbain Tony Garnier.

- De nombreuses fresques viennent décorées les façades des immeubles : 24 murs peints (entre 1989 et 1997), retraçant l'œuvre de Tony Garnier et la notion de Cité idéale.
- Chacun des îlots comporte le même nombre de bâtiments organisés de la même manière : Un bâtiment en longueur prenant la largeur nord-sud, près duquel viennent s'implanter trois bâtiments en H, dont le central présente de plus grandes dimensions. Chaque immeuble compte cinq étages. Les îlots, répétés en série, s'implantent en symétrie de part et d'autre du boulevard des États-Unis.
- Le langage architectural est également systématisé. Chaque immeuble comporte un motif de trois travées verticales répétées suivant la longueur des façades. Ce motif est composé de deux travées verticales de baies, venant encadrer une travée centrale, occupée à l'origine par des balcons, devenus loggias avec l'évolution des usages. Les façades présentent peu de modénature à l'exception d'appuis de baies en ressaut et les garde-corps ajourés des loggias. La distribution verticale sur les immeubles en longueur prend des expressions variables en façades.
- Les espaces laissés libres entre les immeubles sont occupés par des aménagements communs végétalisés par des plates-bandes et des arbres de hautes tiges, ce qui donne sa qualité paysagère à l'ensemble.
- C'est un ensemble très cohérent, structurant, marquant le boulevard des États-Unis.



Prescriptions

- **Respecter le principe de composition du plan masse initial, tout en permettant les évolutions dans un objectif général de mise en valeur :**

Conserver et mettre en valeur les bâtiments, tout en répondant aux exigences et aux adaptations nécessaires de la vie contemporaine.

- **En cas de réhabilitation :**

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : volets métalliques pliants...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les césures végétalisées ainsi que les aménagements des espaces communs entre les immeubles sont conservés et mis en valeur.

Identification

Localisation : Rue de la Concorde

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre concerne un tissu pavillonnaire développé à l'Est de la cité Tony Garnier.

CARACTÉRISTIQUES :

- Cet ensemble homogène et très cohérent est constitué de pavillons anciens avec un fort rapport à la rue.

- La cohérence du tissu urbain réside dans la régularité de caractéristiques répétées de la manière sérielle. La discontinuité bâtie permet de ménager des vues sur les jardins à l'arrière des parcelles dans les césures entre les maisons. Les constructions s'implantent en léger retrait d'alignement derrière des frontages privés végétalisés. Ces jardins seuils sont clos par des murs bahut surmonté de grilles ajourées de ferronnerie (portillon et portail coordonnés). Ces clôtures sont souvent doublées de haies d'essences variées.

- On note une hétérogénéité du bâti mais certaines typologies se répètent en série sur des portions de rue. Les gabarits sont assez similaires. Les volumes sont simples, avec des plans de base quadrangulaire. Les maisons comptent un étage pour la majorité d'entre elles, ponctuellement augmenté d'un niveau de combles aménagés. Quelques maisons sont de plain-pied. Les façades se développent sur trois travées verticales en moyenne.

- L'expression architecturale est variable allant du très ordinaire (façades lisses, sans modénature à l'exception d'appuis de baies en saillie, toitures simples à deux pans) à un vocabulaire plus remarquable (bichromie des élévations, modénature accentuée, balcons à balustrades, toitures à croupe, épis de faîtage ...)

- Le rapport fort à la rue et l'implantation à l'avant de la parcelle favorise de grands cœur d'îlots végétalisés, très peu bâtis.

- Cet ensemble homogène présente une forte identité urbaine et paysagère, renforcée par l'échelle humaine.

- On relève la présence d'un ensemble homogène rue Sarrazin avec des maisons jumelées.

Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

d'essences diverses est encouragée.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : volets métalliques pliants...) et le mobilier qui les accompagne. C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Le principe d'implantation en retrait des constructions est à privilégier.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Les clôtures à caractères patrimonial sont conservées. Toute nouvelle clôture participe à la cohérence d'ensemble.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse

Identification

Localisation : Rue de Montvert

Typologie : Tissu de maisons bourgeoises

Valeur : Architecturale, urbaine et paysagère

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se situe au Nord-Est de l'arrondissement, à la limite avec le 3ème arrondissement de Lyon.

CARACTÉRISTIQUES :

- Ce secteur, de petite étendue, est constitué de maisons bourgeoises, le long de la rue de Montvert. Il s'implante sur un îlot triangulaire, aujourd'hui décomposé en deux parties (ruptures par la rue Paradin).

- Cet ensemble est rythmé par une succession de villas aux volumes et décors différents. Les volumes, plutôt élancés, sont complexes avec des jeux de ressaut et de retrait. L'étagement est variable entre deux et trois étages.

- L'implantation est variable, mais se fait par un retrait plus ou moins important par rapport aux voies. Les maisons entretiennent un rapport fort à la rue. Les propriétés sont closes par des murs bahut surmontés de grilles de ferronnerie avec portillon et portails coordonnés. Ce système ajouré permet les vues sur les jardins. Sur l'avenue Rockefeller, les murs sont plus hauts mais la masse boisée important à l'angle avec la rue de Montvert reste très perceptible depuis l'espace public. Ces caractéristiques font la qualité paysagère remarquable de cet ensemble.

- La qualité architecturale, si elle est diverse, reste notable avec des détails architecturaux (tour pavillon, balcons

en encorbellement, marquise, ...) mais également des éléments de modénature (toitures d'ardoise, appuis de baies et linteaux moulurés ou à faïence, lambrequins, garde-corps de ferronnerie, décors peints...).

- On note la présence de maisons bourgeoises de qualité 38-40-42 avenue Rockefeller et rue de Montvert.

Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : volets métalliques pliants...) et le mobilier qui les accompagne. C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques architecturales ou patrimoniales de l'immeuble. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures à caractères patrimonial sont conservés. Toute nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence d'ensemble.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.